



ON Semiconductor

Compte Rendu de la réunion du Comité d'Entreprise du 22 septembre 2014

La composition de l'assemblée était la suivante :

Représentants de la Direction	
Yolande De Busschop, Présidente	Sophie Baquié, Administration Ressources Humaines
Carolina De Landsheer, Directrice des Ressources Humaines EMEA	Pascal Aigouy, Collaborateur de la Présidente
Représentants du Personnel	
Titulaires	Suppléants
Bernard Clarysse, Trésorier (excusé)	Aurore Weiss, Trésorier adjoint (excusée)
Carl Van Baelen	Fabien Foulon (excusé)
Olivier Martinez, Secrétaire	Philippe Andre
Pascal Tournier, Secrétaire adjoint	Thierry Sutto
Thierry Viard (excusé)	Julie Athanassiadis
Délégués Syndicaux	
Bernard Clarysse, CFE-CGC (excusé)	Myriam Combes, CFDT (excusée)

Ordre du jour :

- 1- approbation du compte rendu du 1er septembre 2014
- 2- apprentissage dans l'entreprise – information & consultation
- 3- conditions de mise en œuvre des contrats et périodes de professionnalisation, mise en œuvre du droit individuel à la formation- information & consultation
- 4- conditions d'accueil en stage des jeunes en première formation technologique ou professionnelle – information
- 5- conditions d'accueil et conditions de mise en œuvre de la formation reçue par les élèves pour les périodes obligatoires en entreprise prévues dans les programmes des diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel – information & consultation
- 6- présentation des résultats du Mérite – information
- 7- utilisation du crédit d'impôt compétitivité emploi – information & consultation suite
- 8- Information sur la participation de la société en cas d'évènements familiaux (mariages, pacs, naissance, décès) – présentation de la procédure
- 9- présentation de l'organisation de l'équipe Customer Marketing et son évolution future



ON Semiconductor

Approbation du compte-rendu du CE du 1^{er} septembre 2014

Le compte-rendu de la réunion du CE du 1^{er} septembre 2014 est approuvé.

Apprentissage dans l'entreprise – Information & consultation

Il n'y a pas de contrat d'apprentissage dans l'entité ON SEMICONDUCTOR SAS et dans l'entité ON SEMICONDUCTOR France SAS.

Conditions de mise en œuvre des contrats et périodes de professionnalisation, mise en œuvre du droit individuel à la formation – Information & consultation

Il n'y a pas de contrat de professionnalisation dans l'entité ON SEMICONDUCTOR SAS et dans l'entité ON SEMICONDUCTOR France SAS.

Les modalités de mise en œuvre du droit individuel à la formation sont revues en décembre chaque année en même temps qu'est revu le plan de formation.

Conditions d'accueil en stage des jeunes en première formation technologique ou professionnelle – Information

Conditions d'accueil et conditions de mise en œuvre de la formation reçue par les élèves pour les périodes obligatoires en entreprise prévues dans les programmes des diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel – Information & Consultation

La présentation de la direction est disponible sur le site web du CE.

Chaque stagiaire fait l'objet d'une convention de stage. Ceux-ci ne sont pas comptés dans le census des départements dans lesquels le stage est effectué.

La durée de travail des stagiaires est de 35h par semaine. Les stagiaires n'ont pas de RTT ni de congés, mais ont droit à des autorisations d'absence non rémunérées.

Les stagiaires sont soumis au règlement intérieur de l'entreprise.

La durée maximale d'un stage est de 6 mois, et le stagiaire est encadré par un tuteur.

Les stagiaires perçoivent une gratification d'un montant minimal de 750 € par mois.

Philippe André fait remarquer que la procédure de recrutement d'un stagiaire peut-être très longue. Récemment dans l'équipe application PI, l'approbation a été faite en Février. Les stages de fin d'études commençant aussi en Février, les profils disponibles ne correspondaient plus au besoin. Le CE s'étonne aussi qu'il faille l'approbation de Bob K. pour avoir un stagiaire.



ON Semiconductor

Les élus rendront leur avis lors du prochain CE.

Présentation des résultats du Mérite – Information

Sophie présente les résultats du Mérite 2013. Sur un effectif de 105 personnes, 102 sont éligibles. Pour les 3 personnes non éligibles, 1 ne l'est pas car en préavis de licenciement et 2 ne le sont pas car embauchés en CDD après le 1^{er} octobre 2013.

L'augmentation de la masse salariale au 1^{er} Juillet 2014 est de 2.75% dont 2.53% sous forme d'augmentation de salaire et 0.22% sous forme de prime (lump sum).

Sur les 102 salariés éligibles, 5 n'ont pas reçu d'augmentation au mérite mais ont bénéficié d'une promotion (changement de grade) avec une augmentation de salaire moyenne de 6.09%.

La direction présente les résultats en fonction des grades de la métallurgie. Le CE fait remarquer que les « petits coefficients » ont une augmentation plus faible et demande quelles peuvent en être les raisons ? Le CE fait remarquer que les petits coefficients sont généralement moins augmentés. La direction note ce point et reviendra lors du prochain CE avec les données des années précédentes. Carolina De Landsheer répond aussi que le % plus faible d'augmentation peut aussi s'expliquer par une performance moins bonne cette année.

Philippe André demande l'évolution des salaires de ces dernières années pour voir l'évolution. Sophie Baquié donnera les chiffres au CE.

La direction présente l'augmentation en fonction des départements. Le CE demande pourquoi l'équipe test à une augmentation moyenne de 1.96%. La direction répond que 2 salariés ont été promus dans l'équipe test et ont donc été compté à 0% pour le mérite, ce qui fait baisser la moyenne. Sophie Baquié fournira au CE les augmentations par département en excluant les promus pour avoir une meilleure comparaison par département.

Utilisation du crédit d'impôt compétitivité emploi – Information et consultation (suite)

Lors du CE du 28 juillet 2014, les élus avaient proposé d'utiliser le CICE pour l'amélioration des conditions de travail des salariés, pour l'amélioration de leur sécurité ou pour leur formation.

La direction, après avoir pris note de la proposition des élus, décide de rester sur sa position et d'utiliser le CICE pour l'amélioration de la rentabilité des entités françaises.

Les élus notent la réponse de la direction, font remarquer comme au mois de juillet que c'est le crédit d'impôt recherche qui améliore notre rentabilité (≈ 2.5 M€) et non le CICE (≈ 20 k€).



ON Semiconductor

Les élus ont fait remarquer qu'un nombre important de fauteuils de bureaux sont dans un triste état (accoudoirs usés, tissu d'assise déchiré avec la mousse apparente...), de fait une partie de budget aurait pu être utilisé pour remplacer ces derniers.

Yolande De Busschop répond que les fauteuils usés seront changé dans les plus brefs délais, nul besoin d'utiliser le CICE pour ce genre de dépense. Olivier Vannier devra faire un état de vétusté de tous les fauteuils afin de procéder au remplacement des fauteuils usés. Une grosse commande de fauteuil est en cours en Belgique, Yolande propose de regrouper la commande de site de Toulouse avec la Belgique afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Les élus rendront leur avis lors du prochain CE.

Information sur la participation de la société en cas d'évènements familiaux (mariages, pacs, naissance, décès) – présentation de la procédure

Sophie Baquié présente la procédure de participation de la société en cas d'évènement familial. La présentation est disponible sur le site du CE.

Les élus prennent note de cette nouvelle procédure.

Présentation de l'organisation de l'équipe Customer Marketing et son évolution future

Les élus du CE ont demandé à avoir une présentation de l'équipe Customer Marketing et des explications sur son évolution future suite au non renouvellement des CDD des 2 jeunes ingénieurs.

Ces 2 CDD n'ont pas été renouvelés car ON SEMICONDUCTOR souhaite embaucher des personnes expérimentées pour exercer ces fonctions. De plus ON SEMICONDUCTOR souhaite avoir ces postes en Allemagne près des clients automobiles.

Le CE s'interroge sur le devenir de ce service, les salariés de ce service ayant en plus une moyenne d'âge élevée et aucun remplacement ne semble être anticipé.

La direction répond que la centralisation de cette activité à Toulouse n'est plus envisagée suite à un changement de stratégie. En effet ON Semiconductor souhaite rapprocher de ses clients et de ses équipes de Ventes la fonction Marketing. Les salariés en poste à Toulouse continuent à ce jour à exercer leurs fonctions. Il n'y a pas à ce jour de licenciements prévus dans cette équipe.



ON Semiconductor

Toulouse le 22 septembre 2014,

Yolande De Busschop

Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Martinez', with a stylized, cursive script.

Olivier Martinez

Secrétaire



PROCEDURE RELATIVE AUX EVENEMENTS FAMILIAUX : NAISSANCE, MARIAGE, PACS, ET DECES

A l'occasion de l'un des évènements familiaux mentionnés ci-dessous, la société participe à cet évènement dans les conditions suivantes, dans la mesure où le collaborateur a informé la DRH.

Les évènements concernés :

- **Mariage ou Pacs d'un collaborateur : Livraison de Fleurs au domicile**
- **Naissance ou adoption d'un enfant d'un collaborateur : Livraison de Fleurs au domicile**
- **Décès d'un collaborateur : Livraison d'une gerbe de Fleurs**
- **Décès d'un enfant ou d'un parent d'un collaborateur : Livraison d'une gerbe de Fleurs**

A ce montant s'ajoute une participation du Comité d'Entreprise qui doit être contacté directement par le collaborateur ou son responsable.

La procédure :

Le collaborateur concerné ou son responsable informe le département des Ressources Humaines de l'évènement. Le département des Ressources Humaines transmet cette information aux assistantes afin d'organiser la commande.

Les informations nécessaires pour la commande :

- **Mariage, pacs, naissance, adoption : adresse du domicile du collaborateur**
- **Décès : adresse du défunt ou du lieu de sépulture communiqué par la famille**

Précisions :

- **La participation de la société se limite à la livraison de fleurs et ne peut pas se faire sous une autre forme, comme par exemple un don à une association.**
- **Aucun remboursement de frais ne sera effectué par la voie de notes de frais.**
- **Le coût sera pris en charge par le département du collaborateur concerné.**

Les conditions d'accueil et de formation du stagiaire

- ✓ Tous les stagiaires font l'objet d'une convention de stage: convention entre l'école, le stagiaire et la société qui fixe les conditions du stage.
- ✓ Le stagiaire n'a pas de statut salarié et n'est pas comptabilisé dans les effectifs (légal)
- ✓ Temps de travail de 35 heures par semaine - Pas de RTT ni de congés mais des autorisations d'absence non rémunérées peuvent être accordées par le Manager.
- ✓ Le stagiaire est soumis au Règlement Intérieur et aux horaires en vigueur dans la société

Les conditions d'accueil et de formation du stagiaire

- ✓ La durée des stages est de 6 mois maximum (légal)
- ✓ Un tuteur est désigné au sein de la société
- ✓ Le stagiaire reçoit une gratification variable en fonction de l'école et de l'année d'étude avec un minimum de 750 € - exonération de charges sur 436.05 € .
 - Les textes légaux prévoient un montant minimal de gratification pour les stages de plus de 2 mois de 436.05 € (12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale). Ce montant passera à 523.26€ (15% du plafond de sécurité sociale) pour les stages conclus à compter du 1^{er} septembre 2014 – Loi du 10 juillet 2014

Les conditions d'accueil et de formation du stagiaire

- ✓ Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise dans les mêmes conditions que les salariés
- ✓ La prise en charge des frais de transport s'effectue dans les mêmes conditions que pour les collaborateurs (remboursement de 50% des frais de transport)
- ✓ Le stagiaire peut bénéficier d'un accompagnement du CIL pour trouver un logement
- ✓ Une nouvelle obligation résulte de la loi du 10 juillet 2014 : l'employeur doit inscrire dans une partie spécifique du registre du personnel les noms et prénoms des stagiaires.

Les stagiaires en 2014

- Un stagiaire dans le département Test : 3 mois
- deux stagiaires dans le département Marketing (2013-2014):
6 mois

Les écoles

- INSA de Toulouse
- RMS (Reims Management School)
- IE Business School (Madrid) -Management